

Zeitschrift:	Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber:	Le messager suisse de Paris
Band:	3 (1957)
Heft:	10
Rubrik:	Aux quatre coins du pays romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AUX QUATRE COINS DU PAYS ROMAND

Ces affreux blindés...

Le problème de la « place d'armes », que nous avons évoqué dans notre dernière chronique, n'est pas encore résolu. Bien loin de là : il semble que les choses vont en empirant avec le temps. Le Jura bernois, qui a déjà bien d'autres soucis, se voit à ce propos porté au premier plan de l'actualité helvétique, et l'on ne sait qui il convient de plaindre le plus, des arbitres locaux de la situation ou de M. Chaudet, qui voit grossir en « affaire » un projet qu'il comptait faire adopter en quatrième vitesse, en bénéficiant — comme tout bon tacticien — de l'effet de surprise.

Bref, voici, de manière très cavalière, où en sont les choses : l'armée suisse, qui se modernise sans cesse, comme il se doit, a acheté de gros chars blindés anglais. Pour pouvoir exercer ses équipages, elle a besoin d'une place d'armes « ad hoc », celles qui existent actuellement étant surchargées ou trop petites. Comme il s'agit d'un rectangle de 2 km. sur 8, ce qui fait tout de même 1.600 hectares, l'endroit n'est pas facile à dénicher, d'autant plus qu'il ne doit pas être trop escarpé, ni situé à une altitude où il serait inutilisable en hiver.

Donc, après avoir essayé des refus un peu partout, notamment à Bière (les artilleurs et les « tankistes » ne dépendent pas du même chef d'arme...), à Aigle et à Sierre, M. Chaudet et ses prospecteurs découvrent en Ajoie des terrains qui ne feraien pas mal l'affaire. Très discrètement, on contacte les propriétaires des fonds qui, devant les prix offerts, ne se font aucunement prier pour signer des promesses de vente. Là-dessus, le mystère est découvert et une partie de l'opinion jurassienne s'émeut, puis s'emballe. On avance que :

les propriétaires des fonds touchés sont d'accord, mais la majorité des citoyens des quatre communes englobées dans le projet sont « contre »

(ce qui est probablement vrai, encore qu'aucune vérification officielle ne le prouve) ;

les déplacements des engins lourds et leurs tirs vont nuire à ceux qui n'ayant pas vendu leurs terrains à la Confédération, resteront sur place (ce qui, dans une certaine mesure, est également vrai) ;

qu'en couvrant de leur autorité ces transactions discrètes, les maires des quatre communes ont commis des abus de pouvoir ;

que les procédés du Département militaire fédéral sont inadmissibles, et que l'établissement d'une place d'armes en Ajoie ôterait au Jura bernois une partie de ses atouts touristiques ;

que c'est un scandale de sacrifier à des exercices absolument improductifs d'excellentes terres à blé et à grasses prairies.

Nous passons sur d'autres arguments, de moindre qualité ou franchement de mauvaise foi. Car — et c'est là que nous en sommes — la politique s'est mise de la partie et dès lors l'objectivité a dû céder le pas à la démagogie et aux partis pris. M. Chaudet, arrivé à la session de septembre des Chambres fédérales avec un projet bien mis au point, s'est entendu répondre que ce n'était pas du travail « gründlich » et qu'on lui donnerait une réponse — peut-être — en décembre, après que les commissions de chaque Conseil se seraient rendues sur place.

Pendant ce temps, le ton des algarades entre « contrastes » et « pourristes » continue à monter, et il a même fallu déplorer un incident sérieux : dans l'une des communes visées, un automobiliste faisant partie d'une colonne qui klaxonnait (contre la place d'armes !) a reçu dans l'épaule une balle de fusil... Et force nous sera bien d'approuver cette remarque d'un commentateur objectif : « L'impossibilité pour la Confédération d'agrandir les places de tir pour l'armée et de trouver de nouvelles places d'exercice, no-

tamment pour les blindés, est le phénomène le plus remarquable de la vie politique suisse d'après-guerre. »

Mort d'un cheval.

Dans l'interview du Général Guisan, que le « Messager » a publiée en août, je vous avais parlé de son vieil et fidèle ami, « Nobs », sur le dos duquel le Général s'en allait faire sa cavalcade matinale et quotidienne. « Nobs », je vous l'avais dit, était vieux : 32 ans, pour un cheval, c'est déjà la vieillesse. Victime de troubles internes, il a dû recevoir la visite du vétérinaire qui ne lui a pas accordé le sursis. On imagine que ce n'est pas sans chagrin que l'ancien chef de notre armée s'est séparé de ce vaillant et excellent camarade.

Le « sabre de l'Islam ».

Au moment où j'écris, il y a une semaine que le Comptoir Suisse, 38^e du nom, a fermé ses portes. Mais les Lausannois ne sont pas près de l'oublier. Leur sympathique Foire leur a en effet valu une visite royale, celle de S.M. Ibn Séoud, roi d'Arabie. S.M. a passé quatre jours à peine sur les rives du bleu Léman. Et pas seulement sur les rives : S.M. a navigué abondamment, une première fois sur l'une des plus grandes unités de la C.G.N., louée pour la circonstance et occupé par le seul souverain et sa suite (cinquante personnes environ), une seconde fois à bord d'un grand canot automobile, et une troisième fois — selon son royal caprice — comme simple passager à bord du « Rhône », mêlé à la foule des touristes et des promeneurs.

S.M. s'est aussi rendue au Comptoir. C'est même pour y aller — s'il faut en croire le chef du service de presse, notre pince-sans-rire de confrère Ernest Naeff — que S.M. avait abrégé d'une semaine son séjour aux eaux de Baden-Baden. En observant le quart d'heure vau-

(Suite page 22).

dois (de retard), S.M. a débarqué de sa Cadillac au pied de l'escalier monumental de Béaulieu, où de multiples officiels l'ont accueillie, puis a traversé les jardins fleuris et parcouru une petite partie des halles, marquant un arrêt devant les stands d'horlogerie, qui l'intéressaient particulièrement. Car S.M. aime beaucoup les montres : elle en a distribué autour d'elle comme une noce lance à la volée les « caramels ». S.M. a reçu beaucoup de cadeaux, dont deux moutons et un automate en forme de marquise, confectionné dans le Jura vaudois. La marquise a positivement ravi S.M., qui s'est déclarée enchantée du Comptoir.

Transmuté en dollars américains, l'or noir d'Ibn Séoud a coulé sur la Romandie à un débit invraisemblable. Les photographes qui avaient eu S.M. au bout de leur objectif ont envoyé, de chaque négatif, un agrandissement 13 × 18 avec leur facture : dix francs suisses la pièce. Le tout a été réglé sans un murmure. Un horloger-bijoutier genevois a vendu, à S.M. et à sa suite, des montres, bagues, pendentifs et autres boucles d'oreille pour un million et demi (de francs suisses). Il est vrai que S.M. a de nombreuses épouses. Les 22 chauffeurs réquisitionnés pour les quatre jours helvétiques

de S.M. ont reçu chacun, outre leur salaire et le pourboire de rigueur, une montre en or et un billet de 500 francs (suisses). Quelques heures avant le départ de la caravane (qui s'envolait de Cointrin à bord des deux quadrimoteurs particuliers de S.M.), le secrétaire particulier du roi a signé, pour couvrir une partie des dépenses séoudites, un chèque de deux millions de dollars (huit millions et demi suisses, près d'un milliard français).

Aujourd'hui, S.M. a regagné son pays désertique et pétrolière, et réintégré sa capitale d'Er-Ryadh. La loi du talion y est appliquée dans toute sa rigueur : on coupe la langue au diffamateur, la main au voleur ; on zigouille non seulement l'assassin, mais aussi le chauffeur imprudent (ou malchanceux) qui a écrasé un humain. C'est aussi le régime sec : il n'y a ni lac ni rivière et, de surcroît, tout alcool — de la bière au whisky en passant par le vin — y est défendu, même aux étrangers. Vous avouerai-je que, malgré les « royalités » et les harems, je préfère au sabre de l'Islam, à la prohibition et au Coran, un juge nommé Fonjallaz, trois décis d'Yverne, ma vue sur les coteaux de Lavaux et, comme dit Gilles, « un Bon Dieu à notre mesure » ?

Jean-Pierre NICOD.

AVIS DE LA REDACTION

Nous recommandons à tous les lecteurs et correspondants que la date limite de réception des textes et documents est fixée au 28 de chaque mois. Au-delà de cette date, nous ne répondons plus de leur parution dans le numéro en cours.



REDACTION: SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire.

SIEGE SOCIAL: 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager suisse de Paris 12273-27.

IMPRIMEUR: A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 91.596. — Dépôt légal: IV-1957 N° 31/1957

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire

Solutions de la page 19

La Chasse aux Coquilles.

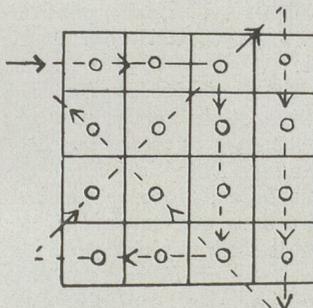
1. Chapeaux (chameaux).
2. Bache (vache); piquets (paquets).
3. Homme (pomme); nourri (pourri).
4. Jouets (fouets); ours (durs); chats (chuts); lapins (latins).
5. Pois (lois); couper (louper); pommes (hommes).
6. Bail (rail); buvette (cuvette); gare (gale); cars (cors).
7. Verger (berger); pompiers (pompiers).

★ ★ ★

Vrai ou Faux ? 1. Vrai. 2. Vrai. 3. Faux ; elle court mal. 4. Faux ; elle fut fondée il y a plus de deux cent cinquante ans par des colons français. 5. Faux ; ils n'ont **aucun** impôt à payer. 6. Faux ; il provient de certains cétacés. 7. Vrai. 8. Faux ; c'est le contraire. 9. Vrai. 10. Vrai. 11. Vrai ; l'Etat de Washington est sur la côte du Pacifique. 12. Faux ; c'est l'Uruguayen avec 126 kg. par an. 13. Vrai. 14. Faux ; c'est dommage, car ce serait amusant à voir ! 15. Faux.

★ ★ ★

Gagnez le Bon Point.



★ ★ ★

La Mercière embarrassée. — Il suffit de retirer au hasard de la boîte 21 boutons. En effet, en prenant vingt boutons, dans le cas le plus défavorable, il y aura quatre boutons de chaque couleur. Quelle que soit la couleur du vingt-et-unième bouton, il complétera une des séries.